



36 Rue Alphonse Durand
78200 Mantes la Jolie

BULLETIN DE CANDIDATURE

A RETOURNER impérativement AVANT LE 10 NOVEMBRE 2023 PAR COURRIER ELECTRONIQUE à l'adresse challenge@franceblues.com avec **3 titres MP3, un lien vidéo présentant le groupe en concert dans la même configuration que celle avec laquelle il participera au challenge (compositions appréciées) et la fiche technique du groupe.**

Je soussigné, _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Email : _____

Déclare présenter la candidature du groupe _____

Adhérent SACEM N° _____

Adhérent « Membre Actif » de France Blues à jour de sa cotisation 2023,

pour les sélections aux Concours Internationaux de 2025 :

- 40^{ème} International Blues Challenge de Memphis (Tennessee) en janvier 2025
 - Catégorie « Solo / Duo » (1 à 2 musiciens)
 - Catégorie « Groupes » (3 à 5 musiciens) (avec possibilité de musiciens supplémentaires à la charge du groupe)
- 13^{ème} European Blues Challenge (dates et lieu à définir) en 2025

J'atteste avoir lu et accepter toutes les conditions énoncées ci-dessous :

- La participation à ces deux concours et au 10^{ème} Challenge Blues français désignant les groupes représentant France Blues n'est pas rémunérée

- Seuls les groupes n'ayant pas participé à l'International Blues Challenge et à l'European Blues Challenge au titre de France Blues depuis 5 ans peuvent postuler pour ce concours

- Un membre au minimum du groupe doit être sociétaire de la Sacem (condition imposée par cette société civile pour les bénéficiaires de son aide à l'international)

- La prise en charge des déplacements aux deux challenges internationaux est soumise à l'obtention des subventions publiques et privées demandées par France Blues et est déterminée comme suit :

- International Blues Challenge : Prise en charge du billet d'avion et de l'hébergement à Memphis à concurrence de 1000 € par musicien (**prévoir un reste à charge pour le groupe**). Les sommes seront remboursées aux groupes sur présentation des factures acquittées.
- European Blues Challenge : Prise en charge forfaitaire en fonction du déplacement pour les groupes autonomes ou billets d'avion remboursés en tout ou partie, avec un reste à charge de 10 à 15% pour le groupe. La prise en charge de l'hébergement pour 4 ou 5 nuits selon le

lieu sera assurée par France Blues **avec éventuellement un reste à charge pour le groupe**. Les sommes seront remboursées aux groupes sur présentation des factures acquittées.

- Dans l'hypothèse où aucun financement ne serait obtenu, le ou les groupes déclarés vainqueurs de ce Challenge pourraient bénéficier d'un défraiement forfaitaire minoré (sur justificatifs).
- Dans ce cas, et s'ils le souhaitent, les candidats pourront se rendre par eux-mêmes sur place et participer au concours, présentés cependant par France Blues.
- Ne sont pas compris dans le financement les boissons et repas, l'acheminement vers la gare ou l'aéroport de départ et de retour, les transports terrestres sur place, les dépenses à caractère personnel.
- L'hébergement se fait sur la base de chambres doubles (sans petit déjeuner pour les hôtels américains, sauf mention contraire à la réservation)
- Les règles d'inscription à l'International Blues Challenge de Memphis sont très strictes, seules les personnes qui sont sur scène et jouent sont prises en compte dans le groupe, les managers, chauffeurs, producteurs, techniciens ou familles/partenaires/amis doivent s'acquitter du droit d'entrée dans les clubs et salles sur place (environ 100\$ pour les 5 jours)
- Pour l'International Blues Challenge, les groupes doivent apporter leurs instruments à l'exception de leurs amplificateurs. Les batteurs doivent apporter leurs cymbales, leur caisse claire et leur pédale de grosse caisse
- Ne sont éligibles pour la prise en charge des frais de déplacement vers les USA/ l'Europe par France Blues que les personnes qui sont présentes sur scène avec le groupe (le concours financier de France Blues étant limité à 5 musiciens)
- Les groupes sélectionnés pour les concours se tiennent gracieusement à la disposition de France Blues durant toute la durée des déplacements et pourront être appelés à participer à des émissions de télé, de radio ou à des showcases ou des conférences.
- L'Association France Blues ne pourra être tenue responsable de l'annulation pour quelque cause que ce soit de l'un ou de l'autre de ces concours.
- le groupe confirme qu'il se rendra disponible s'il est retenu pour le Challenge Blues Français du 4 avril 2024 et s'il est déclaré vainqueur pour le ou les concours internationaux de 2025.
- le groupe s'engage le cas échéant à préciser dans sa communication future qu'il a participé à l'International Blues Challenge et/ou à l'European Blues Challenge en étant présenté par France Blues.
- Les candidats devront impérativement être à jour de leur cotisation de **Membre Actif** à France Blues lors des différents Challenges auxquels ils seront appelés à participer sous le nom de l'association.
- le groupe, en fonction de son adresse telle qu'elle figure dans les fichiers de France Blues, recevra un forfait déplacement et sera selon les cas hébergé s'il est retenu pour le Challenge du 4 avril 2024 en suivant ces modalités :
 - *La prise en charge de l'hôtel sera assurée pour la nuit du 4 avril pour les seuls artistes, à l'exclusion des managers ou autres accompagnateurs, des formations effectuant plus de 200 kms. L'hébergement se fera en chambres doubles (donc 3 chambres pour un groupe de 5).*
 - *Le forfait transport sera calculé au départ de l'adresse sous laquelle le groupe a adhéré à France Blues et calculé comme suit :*

Plus de 500 km : groupes et solos duos 300 €
Entre 200 de 500 km : groupes et solos duos 200 €
Moins de 200 km : groupes et solos duos 100 €

Fait à

le

Signature